

# SCIENCE POLITIQUE

SE MOBILISER EN BELGIQUE

Jean Faniel, Corinne Gobin  
et David Paternotte (dir.)

24

Jean Faniel, Corinne Gobin  
et David Paternotte (dir.)

24

Il y en a qui contestent, qui revendiquent et qui protestent. En Belgique aussi. Pourtant, aucun ouvrage n'a encore cherché à cerner les caractéristiques et spécificités de la mobilisation à la belge. Et ce pays figure rarement dans les études comparatives consacrées à la contestation.

Pour quoi et pourquoi se mobilise-t-on en Belgique ? Quelles sont les particularités du cadre institutionnel et socio-politique belge qui influencent la manière dont les mouvements sociaux s'y déploient ? Quelles formes prend la contestation dans ce pays ? Telles sont les questions que soulève cet ouvrage collectif en couvrant une variété de sujets et en abordant différentes questions théoriques.

En ligne de mire, il s'agit non seulement de comprendre ce que le cadre belge fait aux mobilisations, mais aussi de mettre en évidence ce que les mouvements sociaux apportent au système belge dans son ensemble.

**Jean FANIEL** est le directeur général du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).

**Corinne GOBIN** est maître de recherche FNRS en sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles (ULB).

**David PATERNOTTE** est chargé de cours en sociologie à l'Université libre de Bruxelles (ULB).

24

SE MOBILISER EN BELGIQUE

SCIENCE POLITIQUE

SE MOBILISER EN BELGIQUE

Raisons, cadres et formes  
de la contestation sociale  
contemporaine



www.editions-academia.be  
ISBN : 978-2-8061-0506-6



27 €

a



## LES RELATIONS ENTRE SYNDICATS ET PARTIS POLITIQUES : UN FREIN À LA MOBILISATION SOCIALE ?

Jean Faniel et Corinne Gobin

Avec 3,3 millions d'affiliés, les syndicats constituent les organisations comptant le plus de membres en Belgique après les mutualités. Si tous leurs adhérents ne sont pas des militants et sont loin de partager les mêmes vues, notamment politiques, ils constituent néanmoins un réservoir propice à l'éveil d'une conscience collective. En outre, les organisations syndicales restent en Belgique des institutions qui initient ou soutiennent des dynamiques de mobilisation collective de masse, que celles-ci prennent la forme de lobbying, de pétitions, de grèves ou de manifestations. Les manifestations les plus massives en Belgique, en termes de participation, demeurent d'ailleurs souvent le fait des syndicats, que ce soit dans le cadre de défilés syndicaux ou de manifestations rassemblant ces derniers et des associations ou des partis politiques<sup>1</sup>. Plus globalement, les syndicats occupent une place incontournable dans le paysage belge des mobilisations sociales, qu'il s'agisse de luttes liées au travail ou ayant un objet *a priori* plus éloigné de leur cœur de métier (l'égalité entre hommes et femmes, les migrations, la coopération au développement...)<sup>2</sup>.

Par ailleurs, la structuration rapide, dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, de la société belge en trois grands piliers idéologiques (socialiste,

.....

1 Depuis le début de la décennie 2010, les syndicats ont ainsi organisé chaque année au minimum une manifestation nationale, réunissant au moins 25 000 personnes et jusqu'à 120 000 manifestants. Voir Gracos 2015 : 16 et 2018 : 24.

2 Sur les relations entre syndicats et associations, voir en particulier Bellal *et al.* 2003 et Faniel 2006a.

catholique et, de manière moins aboutie, libéral) a concouru à l'institutionnalisation de trois univers denses formés d'organisations socio-politiques, culturelles et économiques<sup>3</sup> aux relations internes très étroites mais fortement en concurrence entre eux, tant sur le plan idéologique que sur celui du recrutement d'affiliés. De cette histoire découle l'existence de trois confédérations syndicales<sup>4</sup>. Les rapports entre syndicats et partis politiques sont eux aussi marqués par la pilarisation. Les partis étant par excellence des acteurs du pouvoir, et les syndicats comptant parmi les principaux contre-pouvoirs et les principaux acteurs de la mobilisation en Belgique, il est dès lors fondamental, dans un livre consacré aux caractéristiques de la contestation sociale belge contemporaine, de consacrer un chapitre à leurs relations.

Pendant, le cloisonnement entre ces trois mondes idéologico-institutionnels a été tempéré par le mode de scrutin électoral proportionnel adopté par la Belgique, qui rend extrêmement difficile pour un parti politique l'obtention de la majorité des suffrages. Depuis la Grande Guerre, et à l'exception d'une période d'hégémonie du Parti social-chrétien, la règle belge est donc celle de la constitution de gouvernements de coalition. La scission linguistique des partis en formations totalement autonomes, entamée dès la fin des années 1960, a encore complexifié cette nécessité d'alliance gouvernementale. Dans un tel contexte, il faut donc apprendre à se coaliser le temps d'un gouvernement et, dans le cas des syndicats, à faire régulièrement front commun.

Sur un autre plan, la Belgique n'a pas échappé à la « vague néolibérale » et les partis disposant d'un poids électoral leur permettant une participation gouvernementale ont peu ou prou intégré, y compris à gauche, une conception libérale de l'économie incluant l'acceptation du libre-échange et de l'accumulation financière.

Les liens privilégiés entre syndicat et partis politiques établis historiquement au sein de chaque pilier pourraient constituer pour les syndicats des outils importants pour obtenir la satisfac-

.....

3 De la constitution de coopératives, de banques, d'assurances, de mutuelles ou d'hôpitaux jusqu'aux divers groupements sportifs, culturels et organisations de femmes ou mouvements de jeunesse. La diversité institutionnelle de ces réseaux s'est peu à peu amoindrie à partir des années 1960.

4 Sur les caractéristiques du paysage syndical belge, voir Faniel 2010.

tion de leurs principales revendications ou éviter des reculs sociaux, sachant que, dans tout gouvernement belge, au moins un des trois syndicats dispose de relais, de manière plus ou moins forte. Cependant, les actions syndicales – qu’elles relèvent du lobbying ou de la protestation ouverte – n’ont pas réussi à stopper la régression des droits sociaux liés au travail ou à la protection sociale qui s’est progressivement installée dès la fin des années 1970. Au mieux le syndicalisme belge a-t-il réussi à ralentir le rythme des réformes antisociales ou à amoindrir leur dureté.

En partant du constat que le syndicalisme belge, malgré le maintien d’une force numérique et d’une capacité de mobilisation collective supérieures à ce qu’on peut observer dans les pays voisins, n’a pas pu arrêter de façon significative la dégradation des conquêtes sociales qu’il avait contribué à engranger (Faniel 2012), nous examinerons dans ce chapitre le lien, tant institutionnel que symbolique, entre partis et organisations syndicales pour les trois mondes idéologiques concernés. En particulier, nous nous demanderons dans quelle mesure les relations que chacune des trois confédérations syndicales entretient avec les partis politiques, et en particulier avec celui ou ceux dont elle est le plus proche, pèsent sur la combativité du monde syndical belge.

La perspective adoptée nous conduit à retracer la genèse puis l’évolution des relations entre partis et syndicats au sein de chacun des trois piliers afin de comprendre l’articulation de ces rapports à l’heure actuelle. Au préalable, nous cernerons les caractéristiques de ces relations dans une perspective plus théorique afin de montrer à la fois que divers types de rapports entre partis et syndicats se sont développés, en particulier à travers l’Europe occidentale, et que la nature de leurs relations peut être qualifiée de dialectique, étant faite d’interactions et de rapports parfois contradictoires.

Au final, nous montrerons que, si le lien entre partis et syndicats ne représente assurément pas la seule cause de l’échec de certaines mobilisations syndicales, l’analyse de ce lien éclaire néanmoins à la fois de nombreuses situations particulières et le contexte général dans lequel s’insère l’action syndicale, qui occupe une place majeure dans le paysage des mobilisations en Belgique.

## 1. Une relation dialectique et polymorphe

---

Les relations entre partis et syndicats pouvant prendre des formes très variées, il est utile d'en examiner la nature dans un cadre géographique et historique large afin de saisir ensuite les spécificités du cas belge.

En Europe, bien des syndicats ont pris conscience de la nécessité de compléter et de renforcer leur lutte économique par une action politique. Nombre de partis ouvriers ont également cherché à organiser et à conscientiser les travailleurs à travers des organisations syndicales qui leur soient proches. Dès le 19<sup>e</sup> siècle, des alliances plus ou moins étroites se sont ainsi nouées entre des organisations syndicales et partisans préexistantes ou créées à l'instigation l'une de l'autre.

Le mouvement ouvrier d'inspiration marxiste a engendré divers types de relations entre partis et syndicats. Parallèlement, bien des syndicats se sont développés sans s'inspirer du marxisme, ou en le dénonçant explicitement. Une certaine variété marque donc les conceptions idéologiques dont sont imprégnés les syndicats. En schématisant quelque peu, on peut distinguer syndicats réformistes et révolutionnaires. Une autre division peut être repérée entre, d'une part, des syndicats (communistes, anarcho-syndicalistes et, à l'origine au moins, sociaux-démocrates et socialistes) convaincus de la nécessité d'opérer un changement de société afin d'améliorer réellement la condition des travailleurs et, d'autre part, des organisations telles que les syndicats chrétiens, libéraux ou pratiquant le « *business unionism* », qui considèrent que l'aménagement de la société capitaliste et l'harmonie entre employeurs et travailleurs permettront d'améliorer le bien-être de ces derniers. Enfin, le clivage sur la question religieuse s'est également imposé aux syndicats, et si l'anticléricisme des syndicalistes socialistes a heurté le monde chrétien, dans le cadre belge, le refus de l'inspiration confessionnelle a à son tour provoqué une séparation contribuant à la naissance d'un syndicalisme libéral (Faniel, Vandaele 2011 : 12-14; Faniel, Reman 2019).

La philosophie politique sous-tendant l'action des différents types de syndicats engendre un rapport également différencié aux partis politiques. Certains syndicats (révolutionnaires ou anarcho-syndicalistes) ont ainsi envisagé avec méfiance l'action

parlementaire et les organisations qui la portent, jugeant que l'action directe des travailleurs organisés en syndicats suffirait à mener la lutte politique des salariés et refusant dès lors de nouer des liens avec des partis politiques. D'autres courants ont au contraire cherché à établir des relations durables avec un parti, partant notamment de l'idée que la faiblesse politique des syndicats contraignait ceux-ci à de telles alliances pour prolonger leur combat dans la sphère politique. Une littérature assez large distingue classiquement différents « modèles » : travailliste (britannique), dans lequel les syndicats ont fondé le parti ; social-démocrate (allemand ou suédois, par exemple), dans lequel le parti a donné naissance à une confédération syndicale ; communiste, faisant du syndicat la « courroie de transmission » du parti (Bergounioux 1983 ; Mouriaux 1985 ; Taylor 1989 ; Valenzuela 1992 ; Carrieri 1993 ; Ebbinghaus 1996 ; Ebbinghaus, Visser 2000 ; Hyman 2001). Certains auteurs distinguent le cas des syndicats d'inspiration chrétienne (Pasture 1994 ; 1999). Ces différents « modèles » de relations entre syndicats et partis politiques ont pour point commun de consacrer la séparation entre lutte économique et lutte politique, réservant aux acteurs syndicaux le soin de mener la première et aux organisations partisans celui de conduire la seconde. En cela également, ces courants diffèrent de l'anarcho-syndicalisme.

Au cœur des relations unissant partis et syndicats sociaux-démocrates ou démocrates-chrétiens se trouve la notion d'« échange politique ». Un tel rapport implique que les deux types d'acteurs se soutiennent mutuellement de manière à engranger des gains pour l'autre ; ce faisant, ils entendent consolider en retour leur propre situation (Alaluf 1999 : 227). Dans cette transaction, chacun apporte certaines ressources à l'autre. *Grosso modo*, l'acteur syndical offre au parti la force de la masse des travailleurs organisés sous son égide et ce qui en découle : financement, appui aux luttes, soutien électoral, cadres dirigeants<sup>5</sup>... Dans certains cas, les syndicats sont représentés en tant que tels dans les organes de décision du parti. De son côté, le parti relaye (au moins partiellement) les revendications déterminées par son

.....

5 Julian Mischi (2018) montre comment le syndicalisme peut aussi constituer une école du militantisme dont les acquis en termes de savoir-faire peuvent être ensuite réinvestis en politique, par exemple sur le plan local.

allié syndical et cherche à les faire aboutir à travers son action politique. Plus globalement, il tente par divers moyens de consolider la situation des syndicats (ou du moins de ceux dont il est proche) en vue de faire croître la force de ceux-ci et de s'en assurer le soutien. Les systèmes de relations professionnelles de type néo-corporatiste accordant une place prépondérante et une reconnaissance légale aux syndicats ont ainsi été mis en place avec le soutien des partis sociaux-démocrates ou démocrates-chrétiens proches des confédérations syndicales impliquées dans ces processus. Dans le modèle social-démocrate, le parti détermine également la doctrine politique constituant le cadre idéologique dont les syndicats vont s'inspirer de manière plus ou moins directe.

Si la relation originelle était parfois très étroite entre partis et syndicats sociaux-démocrates ou démocrates-chrétiens, leurs liens se sont distendus, nettement dans certains cas (Gumbrell-McCormick, Hyman 2013 : 132-157). Ce mouvement s'est opéré de manière progressive et sur le long terme, ces acteurs conservant parfois des liens privilégiés. Grâce à ceux-ci, les syndicats peuvent obtenir des améliorations pour les travailleurs qu'ils défendent par le biais de l'action politique menée par leurs partis frères. Cependant, les partis sociaux-démocrates ou *a fortiori* démocrates-chrétiens acceptent le système capitaliste comme cadre de leur action, avec pour objectif de le réformer ou de l'aménager en faveur des travailleurs. Une telle stratégie a des effets modérateurs et force à l'acceptation de compromis avec les acteurs dominants du système. En temps ordinaire, ces partis s'avèrent donc assez peu menaçants pour les fondements du système capitaliste. Parfois, ils sont amenés à prendre des décisions favorisant d'autres catégories sociales que les travailleurs salariés ou portant atteinte aux intérêts de ces derniers. Dans certains cas, ils utilisent en outre la relation qui les unit aux syndicats pour contraindre les membres de ceux-ci à admettre ces décisions ou à en limiter au maximum la remise en cause. De telles pressions peuvent s'opérer par le biais des liens organiques qui unissent partis et syndicats, ou à travers des rapports interpersonnels. Sans que le phénomène soit neuf, de tels mécanismes ont été accentués avec la « crise » entamée dans les années 1970.

En dépit des processus d'autonomisation entre acteurs syndicaux et politiques, l'acceptation par les instances dirigeantes des syndicats du parlementarisme comme seul mode d'action

légitime et de la prééminence de leur parti frère dans le domaine de la lutte politique, leur volonté de conserver leurs liens avec ce parti comme relais politique, ainsi que leurs caractéristiques propres (Faniel 2018) les conduisent bien souvent à se plier à de telles pressions. En outre, s'écarter de leur parti frère lorsque celui-ci est au pouvoir peut sembler pire encore, risquant de les priver de leur allié de prédilection sur le terrain politique.

Cela ne signifie pas que les organisations syndicales et leurs dirigeants restent totalement passifs envers de telles politiques. Ils cherchent la plupart du temps à faire pression sur le parti frère afin d'infléchir sa politique ou, au moins, d'en atténuer les effets néfastes pour (certains de) leurs membres. Jean-Luc Degée synthétise à propos de la Belgique : « Les relations privilégiées entretenues entre syndicats et partis expliquent partiellement la dialectique : souhait de changement de la politique menée, volonté du maintien de la coalition en place dans la mesure où au moins un des deux syndicats a toujours un relais au sein du gouvernement » (1994 : 12). Poussée à l'extrême, une telle logique de fidélité syndicale envers un allié politique s'éloignant de plus en plus du programme syndical ne va cependant pas sans poser de question : « Rester proche des acteurs dominants sans être capable de leur imposer une orientation sociale peut [...] confiner à l'alibi pour légitimer le système » (Linard 2002 : 60).

Dans ce contexte, la présence dans les rangs syndicaux de militants (communistes, trotskystes ou maoïstes, par exemple) poussant les structures syndicales à plus de radicalité constitue à la fois un aiguillon favorisant le dynamisme de celles-ci et une source de tension avec les dirigeants les plus attachés aux liens noués avec les partis frères.

## 2. Apparition et modelage des relations partis-syndicats

Ces éléments à l'esprit, il est à présent possible d'examiner la nature des relations nouées au fil de leur histoire entre partis et syndicats en Belgique afin de comprendre en quoi ces rapports brident dans certains cas l'action revendicative des syndicats. En Belgique, le syndicalisme a émergé comme une réaction de protection du prolétariat industriel à une organisation capitaliste de

l'économie particulièrement féroce. Les travaux sur la condition ouvrière en Belgique (Chlepner, 1956 ; Neuville, 1976) dépeignent un prolétariat écrasé sous la tâche, en situation de malnutrition sévère, logé dans des taudis, soumis à un endettement à vie lié à des salaires de misère, composé d'hommes mais aussi de femmes et d'enfants (parfois dès 5 ans), juridiquement soumis à leurs « maîtres », la loi organisant à la fois l'infériorité juridique de l'ouvrier face au patron et l'interdiction de toute action collective et de toute coalition dans la relation de travail. Pendant les soixante premières années de la Belgique, la question sociale n'intéresse aucunement les deux forces politiques dominantes, catholiques et libéraux. Les salaires demeurent ridiculement bas et les conditions d'exploitation misérables. En outre, jusqu'en 1893, seuls 1 à 2 % de la population – les plus fortunés – disposent du droit de vote.

Dans ces conditions, le syndicalisme émerge très difficilement. Les premières réactions collectives sont avant tout des réactions de survie et se traduisent par le développement de coopératives de biens de première nécessité comme le pain ou de caisses de secours mutuel.

Les premiers syndicats dateraient de 1857 et seraient restreints à une ville (Gand pour les deux premiers) et à un métier (tisserand, fileur) (Neuville 1979). C'est avec l'expérience d'une section belge de l'Association internationale des travailleurs (AIT ou Première Internationale) dès 1865 que l'idéologie anticapitaliste se répand dans de petites structures syndicales qui restent très précaires et où rivalisent militants socialistes, communistes ou anarchistes. Cependant, à partir du dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle, les syndicats connaissent un réel essor, étroitement lié à celui du mouvement socialiste, particulièrement en Flandre, tandis que certains courants davantage teintés d'anarchisme subsistent çà et là en Wallonie.

Les premiers syndicats chrétiens se constituent par la suite, en réaction et en opposition à ce syndicalisme anticapitaliste. Les premières formes de « syndicalisme chrétien » s'inscrivent dans la tradition corporatiste en associant ouvriers et patrons. Ainsi émerge, en 1886 à Gand, le premier syndicat chrétien, qui se dénomme « syndicat antisocialiste du coton » (Neuville 1961). Il faut attendre la diffusion de l'encyclique *Rerum novarum* de 1891, qui condamne le socialisme mais appelle à la fondation d'un catholicisme social, pour que se développent des associa-

tions strictement ouvrières (mutualistes ou syndicales) portées par la mouvance de la « démocratie chrétienne » en constitution afin d'encadrer la classe ouvrière en dehors des rangs socialistes.

Le premier syndicat libéral apparaît vers 1893, à Gand également, et résulte à la fois d'une scission au sein du syndicat anti-socialiste, opposant cléricaux et anticléricaux, et de la volonté de l'aile conservatrice du Parti libéral – les libéraux doctrinaires – d'encadrer la classe ouvrière, au moment où le suffrage s'élargit à l'ensemble des Belges de sexe masculin. Bien qu'il s'agisse d'un syndicat, la *Liberales Werkersverdediging* agit également comme une association électorale en plaçant des candidats sur les listes libérales (Faniel, Vandaele 2011 : 9-14).

Toutefois, les espaces politiques et juridiques sont trop étroits dans cette seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle pour que la condition ouvrière puisse engendrer une force syndicale de masse. Le combat pour la transformation de la condition ouvrière est porté dans le champ politique avec la création du Parti ouvrier belge (POB) en 1885. L'obtention du suffrage universel constitue l'objectif prioritaire des socialistes, en vue de pouvoir changer la condition ouvrière par le vote de lois sociales au Parlement (Delsinne 1957 : 402). Pour faire masse, le POB se constitue à partir d'une quarantaine d'associations ouvrières de diverses espèces (petits partis, mutuelles, coopératives, syndicats) et se structure peu à peu en quatre « piliers » : le parti, la coopérative, la mutuelle, le syndicat, dont les trois derniers sont pensés dans un premier temps comme dépendant du parti. Ce modèle de relation parti/syndicat s'inspire de l'organisation sociale-démocrate allemande et se caractérise par une répartition claire des tâches : au parti, l'élaboration du projet politique à concrétiser par les lois à faire voter au Parlement après avoir obtenu un poids électoral suffisant par l'organisation de grandes campagnes politiques ; au syndicat, les préoccupations liées à l'organisation et à l'amélioration de la condition ouvrière sur le lieu de travail. Il y a donc une autonomie relative du syndicat, mais celui-ci est arrimé à un projet socialiste plus global, contrôlé et défini par le parti, qui veille aussi à encadrer et à discipliner la classe ouvrière pour que ses grandes mobilisations s'inscrivent dans son projet politique (Liebman 1979). L'affiliation au POB se fait, collectivement, par le biais de l'appartenance à l'un des trois autres piliers.

L'institutionnalisation du syndicalisme socialiste belge à l'échelon national et interprofessionnel est opérée en 1898 sous l'appellation de Commission des syndicats (CS), section du POB. Le rapport de dépendance est explicite et se manifeste aussi dans l'organe de direction de la CS qui comprend pour moitié des dirigeants du parti. Le parti et son argentier, les coopératives, constituent les fers de lance du mouvement ouvrier socialiste, étant donné le peu d'espace juridique et social laissé à l'organisation syndicale. Cependant, au fur et à mesure de l'expansion et de la centralisation industrielles, le nombre de prolétaires augmentant, le poids de l'affiliation syndicale s'accroît et permet à la CS de négocier plus d'autonomie. En 1906, le nombre de dirigeants du POB au sein de l'organe directeur de la CS est réduit à 2. En 1907, la CS devient la Commission syndicale du POB et des syndicats indépendants afin d'intégrer des syndicats qui ne veulent pas se définir à travers un courant politique ; l'affiliation au parti n'est dès lors plus automatique et, ce faisant, la dynamique qui posait le parti comme l'organisation centrale du pilier socialiste se trouve altérée (Delsinne 1960 ; Mahoux 1997 : 30).

Du côté chrétien, les premières années du 20<sup>e</sup> siècle voient se développer un processus de centralisation des syndicats, plus poussé que du côté socialiste où les fédérations sectorielles ont davantage de poids. À l'instar de ce qu'opère le POB du côté socialiste, la Ligue démocratique belge (LDB), puis la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (LNTC) dans l'entre-deux-guerres visent à regrouper les différentes organisations ouvrières chrétiennes et à mener l'action politique des démocrates-chrétiens. Cependant, à la différence du pilier socialiste, le pilier chrétien est interclassiste et quatre « *standen* » (« ordres ») se structurent progressivement : le mouvement ouvrier, les organisations de classes moyennes, les cercles catholiques et les organisations agricoles. À plusieurs occasions, cette position de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC, nom adopté en 1923) au sein du monde catholique engendre des tensions internes dans le mouvement syndical chrétien, certains syndicalistes reprochant à la LNTC de coopérer avec les catholiques conservateurs. Les directions de la LNTC et de la CSC refusent cependant d'envisager la création d'un parti démocrate-chrétien vraiment autonome.

Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, au niveau local, action syndicale et politique peuvent être imbriquées. Ainsi, la subsidiation des

caisses de chômage syndicales par les autorités communales ou provinciales est décidée avec le concours d'élus (socialistes, catholiques ou même libéraux) proches des syndicats, voire syndicalistes eux-mêmes. Outre qu'il aide les travailleurs concernés, ce système renforcera largement l'attrait des syndicats belges, tout en participant à leur « responsabilisation » et à leur déradicalisation (Vanthemische 1985).

Par la suite, pour faire aboutir certaines de leurs revendications, notamment en matière de protection sociale, les deux confédérations interprofessionnelles tentent d'utiliser la voie parlementaire, via les députés socialistes et démocrates-chrétiens. Leur succès dépend toutefois du bon vouloir de ces parlementaires (Mampuy 1994 : 166), et plus encore de celui de la droite catholique, au pouvoir sans interruption de 1884 à la Grande Guerre. Comme l'écrit Marcel Liebman, « l'aile syndicale du mouvement socialiste n'a qu'un poids très faible. Elle se trouve à la traîne de l'état-major [du POB], réceptionnant les consignes et dépendant d'une conjoncture politique qu'elle ne réussit ni à contrôler ni même à infléchir » (1979 : 196). Les changements majeurs qui surviennent suite à la Grande Guerre (suffrage universel pur et simple masculin, légalisation des syndicats, développement des commissions paritaires, système national d'indemnisation des chômeurs avantageant les travailleurs syndiqués...) favorisent l'essor du mouvement syndical, en particulier l'arrivée au pouvoir de ministres socialistes. La présence de ceux-ci ou de démocrates-chrétiens au gouvernement permet aux syndicats de faire aboutir des revendications, y compris certaines confortant leur place dans le système socio-politique belge. Ces avancées se font parfois au détriment de l'autre syndicat, dans une lutte d'influence entre les deux piliers, comme le fait le ministre et ancien président de la CSC Hendrik Heyman en 1930 en matière d'assurance-chômage (Vanthemische 1994 : 60-61). Toutefois, dans les périodes de crise qui marquent les années 1920 puis 1930, l'échange politique entre les deux syndicats et leurs partis frères conduit les premiers à accepter des concessions douloureuses pour leurs affiliés afin de ménager les seconds (Faniel 2006b : 211-213).

D'autres évolutions marquent cette période. En 1924, sur proposition de son secrétaire général, Corneille Mertens, la CS interdit aux communistes d'exercer des fonctions dirigeantes, y compris au niveau de ses centrales professionnelles. Les rapports

de force locaux retardent parfois l'entrée en vigueur de la « motion Mertens ». Peu à peu, les communistes créent des syndicats à l'extérieur de la CS, qui animent des grèves non désirées par la CS, comme celle des mineurs du Borinage en 1932. En 1937, la CS se transforme en Confédération générale du travail de Belgique (CGTB). Cette centralisation accrue se fait contre des militants locaux jugés trop radicaux et enclins à déclencher des grèves (Bolle 2016) ; l'organe central s'octroie le droit de ne pas soutenir ces grèves, notamment pour ne pas ternir la crédibilité du POB qui participe au gouvernement. La tension au sein de la CGTB entre des sections locales voire des centrales professionnelles jugées trop autonomes et trop promptes à la grève s'amplifie aussi par le fait des alliances plus fréquentes avec la CSC, la pratique du front commun se développant en particulier à partir de 1936. La concurrence communiste n'est pas étrangère à ce rapprochement (Coenen 1999 : 194-195). De façon générale, les dirigeants syndicaux tentent d'empêcher toute grève générale et illimitée pour différentes raisons imbriquées : la volonté de contrôler par le haut toute initiative provenant de la base au nom du choix « du moment le plus propice », la bonne gestion de « ressources rares » (les caisses de grève), la crainte des retombées des échecs en termes de désaffiliations et de « casse sociale » lorsque l'action est jugée téméraire, ou encore l'acceptation d'une décision concertée avec les dirigeants des partis frères dans un système où le changement se fait à travers les réformes législatives (Delsinne 1957 : 426 et 440-442).

### **3. Après-guerre, entre dépendance et autonomisation**

---

La Seconde Guerre mondiale et la réaction à adopter face aux occupants nazis (collaboration, résistance ou attentisme) plongent les syndicats socialiste, chrétien et libéral dans la confusion et la discorde. Dans la clandestinité, des syndicalistes socialistes et chrétiens négocient le Projet d'accord de solidarité sociale avec des représentants patronaux, qui donne naissance à la sécurité sociale après la Libération. Celle-ci est essentiellement mise en œuvre par des ministres socialistes et ouvre la voie à une institutionnalisation de la position des syndicats

comme interlocuteurs sociaux et comme rouages essentiels de la gestion de la sécurité sociale. Cette période voit aussi les syndicalistes communistes se réorganiser en une Centrale belge des syndicats unifiés (CBSU), tandis qu'apparaît à Liège et Charleroi, sous la conduite d'André Renard, le Mouvement syndical unifié (MSU), qualifié d'anarcho-syndicaliste en raison de son attachement à la grève comme arme politique et à l'indépendance syndicale par rapport aux partis<sup>6</sup>. En 1945, la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) naît de la fusion de la CGTB, de la CBSU, du MSU et du Syndicat général unifié des services publics. Privilégiant sa reconstruction interne et refusant de négocier avec les communistes, la CSC se tient à l'écart de ce rapprochement (Neuville 1988) et privilégie l'unité d'action dans le pluralisme syndical.

La Déclaration de principe adoptée par la FGTB lors du congrès de fusion d'avril 1945 présente des accents nettement anticapitalistes et proclame l'indépendance syndicale à l'égard des partis. Le principe de l'affiliation collective de la CGTB au POB est abandonné, non sans réticences au sein du mouvement socialiste. Il revient cependant aux centrales professionnelles d'interdire ou non à leurs dirigeants le cumul d'un mandat politique et d'un mandat syndical. Des responsables socialistes tels que Louis Major et Arthur Gailly ou le communiste Théo Dejace demeurent parlementaires.

Les liens entre la FGTB et le Parti socialiste belge (PSB) sont étroits en raison des appartenances individuelles de nombreux militants et dirigeants syndicaux. Ils se renforcent encore lorsque, en 1948, les dirigeants communistes démissionnent ou sont exclus de la FGTB à la faveur du contexte de Guerre froide qui s'installe et qu'est fondée, en 1949, l'Action commune socialiste dans le cadre de l'opposition au retour du roi Léopold III sur le trône (Hemmerijckx 2003). Des représentants des mutualités, des coopératives et de la FGTB sont invités au bureau du PSB avec voix consultative. Comme cela est apparu en différentes circonstances, l'Action commune joue deux fonctions. En cas de tensions politiques extrêmes, elle permet de démultiplier la pression politique et collective par des mobilisations populaires importantes. Entre ces moments de tension, l'Action commune perd sa nature « d'état-major » des forces socialistes et devient

6 Sur le renardisme, voir Alaluf 2005.

une instance d'échanges d'informations pour éviter des ruptures ou la diffusion de positions incohérentes ou trop tendues au sein du pilier socialiste (CRISP 1964 : 13).

L'Action commune s'implique dans la seconde « guerre scolaire » pour soutenir l'enseignement officiel et la politique du gouvernement Van Acker IV (socialiste-libéral, 1954-1958). Face à cette coalition laïque, la CSC s'engage au sein du Comité national pour la défense des libertés démocratiques (CDLD) fondé par le pilier chrétien. Durant cette période où le PSC est dans l'opposition, elle se montre particulièrement pugnace sur le terrain social et, grâce aux « grèves du samedi », obtient le passage à la semaine de 5 jours (Mampuy 1994 : 242-244), tandis que les deux autres syndicats ménagent le gouvernement.

L'Action commune joue à nouveau un rôle essentiel dans la mobilisation en 1960 contre le projet de loi unique du gouvernement Eyskens III (social-chrétien-libéral, 1958-1961). Cependant, une fissure importante s'installe au début de 1961. Le PSB n'ouvre aucun front politique de combat pour soutenir la « grève du siècle » et, revenus au pouvoir en avril, les socialistes mettent en œuvre des éléments importants du projet de loi unique. On peut émettre l'hypothèse que la grève de 1960-1961 constitue un tournant dans les relations entre parti et syndicat. Plusieurs courants au sein de la FGVB souhaitaient en effet que cette action collective débouche sur un changement radical de régime politique (reprenant le programme de réformes de structure porté par A. Renard lors des congrès nationaux de 1954 et 1956). Dans un premier temps, le parti a intégré dans son propre programme les réformes à caractère anticapitaliste préconisées par la FGVB, renversant les rôles traditionnels où c'est le parti qui « montre la voie » et définit le projet politique du pilier. Cependant, la radicalisation de l'action durant la grève (dont des sabotages) semble avoir conduit le parti à choisir une voie plus centriste, comme la social-démocratie allemande à Bad-Godesberg en 1959.

Les relations parti/syndicat dépendent aussi de questions plus personnelles ou circonstancielles. Secrétaire général de la FGVB de 1952 à 1968 et parlementaire socialiste, L. Major devient de suite après ministre (PSB) de l'Emploi et du Travail. Par contre, Georges Debunne, qui lui succède alors à la tête de la FGVB, a été très médiatisé pour ses coups de gueule envers André Cools, devenu président du PSB en 1973, et, à Liège, Jacques Yerna incarne le caractère tumultueux des rapports au sein de

l'Action commune, s'en prenant parfois virulemment aux dirigeants du parti<sup>7</sup>.

La grève de l'hiver 1960 marque aussi un tournant pour les relations internes aux deux autres piliers. À la différence de la FGTB, la CSC interdit dès juillet 1945 le cumul de responsabilités syndicales et politiques – le président Henri Pauwels est ministre des Victimes de la guerre de février à août dans le gouvernement d'union nationale Van Acker I. Des relations étroites sont toutefois établies avec le Parti social-chrétien (PSC, en néerlandais CVP) par le truchement du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) (Smits 1986 : 14-20). Le parallélisme avec le pilier socialiste amène Mateo Alaluf à parler à propos de la Belgique d'une social-démocratie « bicéphale » (1998 : 310). Durant la grande grève, la CSC – devenue le premier syndicat en nombre d'affiliés – refuse de mobiliser contre le projet de la coalition bleu-romaine, même si certains de ses militants participent au mouvement, surtout en Wallonie. Elle considère qu'il s'agit d'une « grève politique » et les liens de ses dirigeants avec le PSC sont privilégiés, particulièrement en Flandre où il s'agit de faire avancer les revendications communautaires. La condamnation de l'attitude des grévistes (sans distinction entre les organisations syndicales) par le cardinal Van Roey dans un message rendu public à l'occasion de la fête de Noël met les dirigeants de la CSC en colère, outrés que leur modération puisse être mise en cause (Neuville, Yerna 1990 : 73-76 et 90-94).

En octobre 1945, la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) fait sienne la Charte sociale adoptée par le Parti libéral quatre mois plus tôt. Les liens entre le syndicat et le parti sont en effet étroits. Les présidents Paul Lamborelle (jusque 1943) puis Adolphe Van Glabbeke (jusque 1959) cumulent leurs fonctions syndicales avec un mandat de parlementaire et même, pour le second, de ministre à plusieurs reprises. Sous le gouvernement Van Acker IV, ce lien permet notamment à la CGSLB de se voir reconnue dans plusieurs instances officielles. Toutefois, le changement de président du syndicat et la campagne antisyndicale (et non dirigée contre la seule FGTB) menée en 1961 par le Parti libéral amènent la CGSLB à prendre ses distances et, en

.....

7 Pour des exemples de tensions locales au sein de l'Action commune, voir Arcq, Blaise, Mabilbe 1986 : 22.

1989, à inscrire son indépendance politique dans ses statuts (Faniel, Vandaele 2011 : 35-36).

## 4. Diversification partielle des relais politiques

---

De 1968 à 1978, chacun des trois partis traditionnels se scinde sur une base linguistique. Les syndicats, eux, demeurent unitaires, même si leurs structures internes évoluent aussi parallèlement à la fédéralisation de l'État belge et si des tensions à caractère communautaire ou régional les secouent, parfois intensément (Vandaele, Hooghe 2013).

Les relations des syndicats avec les « partis frères » évoluent différemment au nord et au sud du pays. Tandis que l'aile flamande de la CSC (ACV) demeure proche du CVP puis du CD&V (ce qui a des conséquences sur l'ensemble de la confédération, francophones inclus, la CSC étant aux deux tiers composée d'affiliés flamands et ses dirigeants provenant majoritairement du nord du pays), le MOC et, en son sein, les sections francophones de la CSC s'engagent dès 1972 dans une diversification de leurs relais politiques. La création d'un parti démocrate-chrétien (Solidarité et participation – SEP) au début des années 1980 est un échec (Smits 1986 : 29-32). Aujourd'hui, des contacts informels plus ou moins solides existent avec des dirigeants du PS, d'Écolo et du CDH (qui a succédé au PSC). Comme par le passé, ces liens permettent au syndicat chrétien d'obtenir des avancées ou d'atténuer des reculs, notamment par du lobbying auprès des dirigeants politiques, mais ils le contraignent aussi parfois à la retenue, voire l'amènent à empêcher la mobilisation de ses militants, comme l'a reconnu après coup le président Jef Houthuys, qui a délibérément refréné les luttes contre les mesures néolibérales du gouvernement Martens V (social-chrétien-libéral, 1981-1985), en raison de ses contacts avec le Premier ministre (connus sous le nom de « rencontres de Poupehan ») et au nom du rétablissement de la compétitivité belge.

Du côté socialiste, l'aile flamande du syndicat (ABVV) reste très liée au parti flamand (SP puis SP.A), qui a participé activement à la « modernisation » de la sécurité sociale et s'est inscrit dans la « troisième voie », aux effets délétères pour les chômeurs ou les pensionnés et, plus largement, pour les salariés dans leur

ensemble. Le manque de combativité des dirigeants flamands de la FGTB face à ces réformes, voire leur appui à celles-ci, ont parfois engendré des tensions avec leurs homologues francophones. Ces derniers pâtissent de leur côté de la conversion progressive du PS aux politiques de libéralisation et d'austérité budgétaire, y compris lorsque ce parti se trouve dans l'opposition. Ainsi, en 1986, le gouvernement Martens VI (social-chrétien-libéral, 1985-1987) a voulu procéder à des économies drastiques, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, et relever l'âge de la retraite à 65 ans pour tous. La FGTB et certains secteurs de la CSC ont mené des grèves et réuni 200 000 manifestants le 31 mai à Bruxelles. Cette mobilisation a toutefois été coupée nette dès le lendemain, le PS ayant peur d'être porté au pouvoir « par la rue » alors qu'il se rangeait à l'idée de la « nécessité » de l'austérité budgétaire. Après avoir soutenu le retour des socialistes au pouvoir l'année suivante, une partie de la FGTB s'est montrée plus critique envers la remise en cause des conquêtes sociales par des gouvernements à participation socialiste et a maintenu un syndicalisme combatif, continuant à reposer sur la lutte de classes et le contrôle ouvrier.

Globalement, le rapport de la FGTB aux gouvernements à participation socialiste a souvent suivi cette dialectique : contestation voire conflit ouvert sans toutefois mettre la coalition en péril et pression sur les partis socialistes pour limiter la casse sociale voire obtenir quelques avancées. Certaines luttes, telles celles des enseignants francophones au début des années 1990, ont toutefois mis en évidence la dureté du rapport entre le PS et les militants de la FGTB, ainsi que la pression du premier sur l'appareil de la seconde pour faire cesser les mobilisations trop vigoureuses, au prix d'un désabusement durable de pans entiers de la base militante (Gobin 1997). Si l'on ne peut plus parler actuellement d'Action commune institutionnalisée à l'échelon national, des coalitions d'intérêts *ad hoc* se nouent entre syndicalistes et membres socialistes des gouvernements régionaux, au gré des proximités et affinités personnelles et selon une série d'intérêts communs. Parmi ceux-ci, l'attachement au projet de régionalisme (pour la Wallonie) ou de communautarisme (pour la Flandre) est déterminant. Celui-ci peut être mobilisé de façon contradictoire : tantôt les mandataires socialistes peuvent contraindre le mouvement syndical à accepter des régressions dans les conditions d'emploi et de salaires pour maintenir la pré-

sence d'entreprises étrangères sur le sol régional ; tantôt la FGTB peut forcer le monde patronal à des négociations pour la préservation de sites de production par l'entremise de l'intervention d'un ministre régional socialiste.

À l'heure actuelle, les dirigeants de la FGTB demeurent invités dans les instances des partis socialistes, dont ils sont généralement membres. De nombreux contacts personnels ou engagements militants lient les cadres syndicaux au PS et au SP.A. Cependant, un nombre non négligeable de militants et des cadres syndicaux ont rejoint le Parti du travail de Belgique (PTB, d'origine maoïste). La régionale FGTB de Charleroi s'est illustrée à partir de 2012 par sa prise de distance envers le PS et son soutien à une initiative pluraliste à la gauche de celui-ci, qui a pris la forme du cartel PTB-GO! au scrutin multiple de 2014 (Dohet *et al.* 2014 : 16-17). Depuis 2017, la FGTB wallonne appelle à des coalitions PS-Écolo-PTB là où cela s'avère possible afin d'inverser le cours de la politique menée par les partis de droite et certaines sections du syndicat ont fait pression sur le PS pour qu'il renonce à s'allier aux libéraux suite au scrutin local de 2018. Enfin, il faut relever que les trois syndicats ont exclu leurs membres figurant sur des listes électorales d'extrême droite, soulignant que la distanciation avec le monde politique ne débouche pas sur une indifférence politique.

## 5. Conclusion

---

Dans chacun des trois piliers, les liens noués entre partis et syndicats belges sont de nature sociale-démocrate et reposent sur la notion d'échange politique. Historiquement, le parti ou son équivalent favorise le développement d'une confédération syndicale interprofessionnelle, détermine la doctrine, porte certaines revendications syndicales dans le champ politique et, quand il est au pouvoir, assure l'assise institutionnelle de « son » syndicat. Le syndicat, dont la sphère d'activité est économique et sociale et qui est à la fois autonome à l'égard du parti et subordonné à lui, apporte à ce dernier l'appui de ses nombreux adhérents et lui fournit certains cadres.

En Wallonie, un courant anarcho-syndicaliste, incarné essentiellement par le renardisme, a mis en avant l'indépen-

dance syndicale, sans toutefois pouvoir l'imposer à toute la FGTB. Par ailleurs, militants communistes, trotskystes ou maoïstes ont pu ou peuvent encore jouer un rôle d'aiguillon poussant les syndicats à entrer en conflit avec leurs partis frères, comme le montre à certains égards l'épisode vécu dernièrement par la régionale FGTB de Charleroi. Cependant, l'autonomisation des syndicats par rapport à ces derniers, variable d'un pilier à l'autre et de part et d'autre de la frontière linguistique, s'est dessinée après-guerre avant tout en raison de la distance prise par les partis avec les priorités syndicales.

Malgré cela, la fresque historique dépeinte ici montre que les syndicats belges ont majoritairement tendance, aujourd'hui encore (et à l'exception peut-être de la CGSLB, même si elle a longtemps conservé des liens étroits avec le Parti libéral), à soutenir l'action de leurs partis frères, en particulier – mais pas uniquement – lorsqu'ils sont au pouvoir. Cette caractéristique est particulièrement saillante quand, en période de crise, les syndicats sont contraints de devoir mettre certaines revendications sous l'étouffoir ou de brider ou saper des mobilisations de masse lorsque celles-ci pourraient par trop contrarier les possibilités de négociations collectives ou tripartites ou les liens mêmes avec les partis frères, voire la stabilité et la crédibilité d'un gouvernement dont ces derniers sont membres. Le lien aux partis reste donc perçu comme condition de l'insertion dans le système de la décision politique et la participation institutionnelle reste cruciale aux yeux des dirigeants syndicaux pour ses bénéfices réels ou supposés.

Toutefois, pour importante qu'elle soit, la relation aux partis n'est pas le seul facteur de modération des syndicats : leur insertion dans le système capitaliste, leur caractère bureaucraté et leur défense prioritaire de certains types d'affiliés (Faniel 2018) poussent également leurs responsables à se montrer « raisonnables » afin de conserver leur statut de « partenaires » et peuvent aussi peser sur les mobilisations<sup>8</sup> – y compris, vu le poids des syndicats dans le paysage militant belge, avec des conséquences pour d'autres acteurs, notamment associatifs. Par ailleurs, la

.....

8 Le lien particulier unissant socialistes et libéraux à travers les milieux maçonniques serait aussi intéressant à investiguer comme source de désamorçage des conflits sociaux. Il n'existe toutefois pas, à notre connaissance, d'étude sur ce sujet.

dimension politique de l'action des syndicats belges n'est ni uniquement, ni peut-être même principalement dictée par les intérêts de leurs partis frères. En effet, une de leurs caractéristiques est de développer une vision de société qui refuse de se borner aux questions touchant le travail et de vouloir mettre en place les conditions d'émancipation des salariés (conçus ou non comme une classe, selon l'idéologie propre à chacun des trois syndicats). En cela, ils sont bel et bien des acteurs politiques, sans que cela doive être considéré d'abord et avant tout comme relevant d'une logique partisane. L'accusation qui leur est régulièrement lancée de mener une action politique devrait à cet égard être plutôt considérée comme un compliment soulignant leur attachement au pluralisme démocratique et à celui de l'engagement citoyen de leurs membres.

## RÉFÉRENCES

- ALALUF, Mateo (1998). « Le compromis et le renoncement. Les impasses de la social-démocratie », in Hugues LE PAIGE, Pascal DELWIT, (dir.), *Les socialistes et le pouvoir*, Bruxelles, Labor, p. 301-330.
- ALALUF, Mateo (1999). « Le modèle social belge », in Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE, Paul MAGNETTE (dir.), *Gouverner la Belgique. Clivages et compromis dans une société complexe*, Paris, Presses universitaires de France.
- ALALUF, Mateo (dir.) (2005). *Changer la société sans prendre le pouvoir. Syndicalisme d'action directe et renardisme en Belgique*, Bruxelles, Labor.
- ARCQ, Étienne, BLAISE, Pierre, MABILLE, Xavier (1986). « Coalition gouvernementale et fronts communs », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1123.
- BELLAL, Selma *et al.* (2003). *Syndicats et société civile : des liens à (re) découvrir*, Bruxelles, Labor.
- BERGOUNIOUX, Alain (1983). « Typologie des rapports syndicats-partis en Europe occidentale », *Pouvoirs*, n° 26, p. 17-29.
- BOLLE, Francine (2016). « Reprise du travail et conflit d'autorité lors des grèves de 1932 et de 1936 en Belgique », in Anne MORELLI, Daniel ZAMORA, *Grève générale, Rêve général*, Paris, L'Harmattan, p. 227-241.
- CARRIERI, Mimo (1993). « Les syndicats face aux partis en Europe », *La Revue de l'IREs*, n° 11, p. 95-108.
- CHLEPNER, Ben-Serge (1956). *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

- COENEN, Marie-Thérèse (1999). « Les fronts communs syndicaux : une pratique et un outil », in Marie-Thérèse COENEN, Serge GOVAERT, *Le rassemblement des progressistes 1944-1976*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 187-239.
- CRISP (1964). « Aspects du développement et du fonctionnement de l'Action commune socialiste », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 248.
- DEGÉE, Jean-Luc (1994). « Pacte social, Plan global, Action syndicale », *Bulletin de la Fondation André Renard*, n° 207, p. 4-29.
- DELSINNE, Léon (1957). « Le mouvement syndical belge dans ses rapports avec la politique », *Revue de l'Institut de Sociologie*, n° 3, p. 391-460.
- DELSINNE, Léon (1960). « L'histoire syndicale », in *PSB. Les fastes du parti. 1885-1960*, Bruxelles, Institut Émile Vandervelde.
- DOHET, Julien *et al.* (2014). « Les partis sans représentation parlementaire fédérale », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2206-2207.
- EBBINGHAUS, Bernhard (1996). « From ideology to organization: The transformation of political unionism in Western Europe », in Patrick PASTURE, Johan VERBERCKMOES, Hans DE WITTE (ed.), *The Lost Perspective? Trade Unions Between Ideology and Social Action in the New Europe*, Aldershot, Avebury, vol. 2, p. 28-59.
- EBBINGHAUS, Bernhard, VISSER, Jelle (2000). *Trade Unions in Western Europe since 1945*, Londres, Macmillan.
- FANIEL, Jean (2006a). « Les relations entre syndicats et associations en Belgique : origine et actualité », in Daniëlle TARTAKOWSKY, Françoise TÉTARD (dir.), *Syndicats et associations en France. Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 439-447.
- FANIEL, Jean (2006b). *Les syndicats, le chômage et les chômeurs en Belgique. Raisons et évolution d'une relation complexe*, Bruxelles, ULB, Thèse de doctorat en sciences politiques.
- FANIEL, Jean (2010). « Caractéristiques et spécificités des syndicats belges », in Étienne ARCQ *et al.* (dir.), *Dynamiques de la concertation sociale*, Bruxelles, CRISP, p. 93-119.
- FANIEL, Jean (2012). « Crisis behind the Figures? Belgian Trade Unions between Strength, Paralysis and Revitalisation », *Management Revue. The International Revue of Management Studies*, vol. 23, n° 1, p. 14-31.
- FANIEL, Jean (2018). « Syndicats, des acteurs structurellement sous tensions », *Politique, revue belge d'analyse et de débat*, n° 104, p. 10-21.
- FANIEL, Jean, REMAN, Pierre (2019). « Le paysage syndical : un pluralisme dépilarié ? », in Lynn BRUYÈRE *et al.* (dir.), *Piliers, dépilariation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, p. 157-173.

- FANIEL, Jean, VANDAELE, Kurt (2011). « Histoire de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2123-2124.
- GOBIN, Corinne (1997). « Des difficultés à penser la cité transnationale : au-delà du conflit social belge dans l'enseignement », in Georges NAVET (dir.), *La Cité dans le conflit*, Paris, L'Harmattan/Ifras Forum, p. 11-24.
- GRACOS, Iannis (2015). « Grèves et conflictualité sociale en 2014 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2246-2247.
- GRACOS, Iannis (2018). « Grèves et conflictualité sociale en 2017 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2383-2384.
- GUMBRELL-McCORMICK, Rebecca, HYMAN, Richard (2013). *Trade Unions in Europe. Hard Times, Hard Choices*, Oxford, Oxford University Press.
- HEMMERIJCKX, Rik (2003). *Van Verzet tot Koude Oorlog 1940-1949: machtsstrijd om het ABVV*, Bruxelles, VUB Press.
- HYMAN, Richard (2001). *Understanding European Trade Unionism. Between Market, Class and Society*, Londres, Sage.
- LIEBMAN, Marcel (1979). *Les socialistes belges 1885-1914. La révolte et l'organisation*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière.
- LINARD, André (2002). *Syndicats : pour des lendemains qui chantent encore*, Bruxelles, Labor.
- MAHOUX, Jean-Paul (1997). « Aux origines de la Commission syndicale 1885-1898 », in Jean-Jacques MESSIAEN, Luc PEIREN (dir.) *Un siècle de solidarité 1898-1998. Histoire du syndicat socialiste*, Bruxelles/Gand, FGTB/Ludion/Labor/IEV/AMSAB.
- MAMPUYS, Jozef (1994). « Le syndicalisme chrétien », in Emmanuel GERARD, Paul WYNANTS (dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, Louvain, Leuven University Press, vol. 2, p. 150-277.
- MISCHI, Julian (2018). « Le syndicalisme face à la clôture du champ politique. Engagements ouvriers et pouvoir local », *Savoir/agir*, n° 45, p. 25-35.
- MOURIAUX, René (1985). *Syndicalisme et politique*, Paris, Éditions ouvrières.
- NEUVILLE, Jean (1961). *Il y a 75 ans naissait le premier syndicat chrétien*, Bruxelles/Paris, La Pensée catholique/Office général du Livre.
- NEUVILLE, Jean (1976). *La condition ouvrière au XIX<sup>e</sup> siècle. Tome 1 L'ouvrier objet*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière.
- NEUVILLE, Jean (1979). *Naissance et croissance du syndicalisme. Tome 1 L'origine des premiers syndicats*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière.
- NEUVILLE, Jean (1988). *La C.S.C. en l'an 40. Le déchirement et la difficile reconstruction de l'unité*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière.

- NEUVILLE, Jean, YERNA, Jacques (1990). *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, Bruxelles, Pol-His.
- PASTURE, Patrick (1994). *Christian Trade Unionism in Europe Since 1968. Tensions between identity and practice*, Aldershot, Avebury.
- PASTURE, Patrick (1999). *Histoire du syndicalisme chrétien international. La difficile recherche d'une troisième voie*, Paris, L'Harmattan.
- SMITS, Jozef (1986). « Les standen dans les partis sociaux-chrétiens », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1134-1135.
- TAYLOR, Andrew J. (1989). *Trade Unions and Politics. A comparative introduction*, Londres, Macmillan.
- VALENZUELA, J. Samuel (1992). « Labour Movements and Political Systems: Some Variations », in Marino REGINI (ed.), *The Future of Labour Movements*, Londres, Sage, p. 53-101.
- VANDAELE, Kurt, HOOGHE, Marc (2013). « L'appel de la voie communautaire : syndicats, organisations patronales et nouveaux mouvements sociaux dans une Belgique redimensionnée », in Régis DANDOY, Geoffroy MATAGNE, Caroline VAN WYNSBERGHE (éd.), *Le fédéralisme belge. Enjeux institutionnels, acteurs socio-politiques et opinions publiques*, Louvain-la-Neuve, Academia, p. 139-176.
- VANTHEMSCHE, Guy (1985). « De oorsprong van de werkloosheidsverzekering in België: vakbondskassen en gemeentelijke fondsen (1890-1914) », *Tijdschrift voor sociale geschiedenis*, vol. 11, n° 2, p. 130-164.
- VANTHEMSCHE, Guy (1994). *Le chômage en Belgique de 1929 à 1940 : son histoire, son actualité*, Bruxelles, Labor.